

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Liège, Bruxelles, Gand, Ostende), departure times, and fares for various classes (Berl., Dilig., Ch.-A-B., Wagg.).

AVIS.

La réduction du timbre avait fait espérer, un instant aux journaux de grand format, que la loi nouvelle leur permettrait de faire jouer leurs souscripteurs d'une diminution notable sur le prix de l'abonnement.

ALLEMAGNE. — Francfort, 24 décembre.

La Gazette d'Augsbourg annonce que les troubles se renouvellent sans interruption à Cologne. Une patrouille ayant arrêté une fille qui insultait les soldats, a été attaquée par le peuple.

— La Gazette des Postes de Francfort dit qu'elle peut assurer de bonne source que la nouvelle de la concentration d'un corps d'armée prussien sur les frontières belges, donnée par le Journal allemand de Francfort et par la Gazette universelle d'Augsbourg, est dénuée de tout fondement.

— On écrit de Darmstadt, le 17 décembre : Aujourd'hui a eu lieu dans notre seconde chambre le vote sur la proposition du député Glaubrecht, concernant le rétablissement de la constitution du royaume de Hanovre, abolie par la patente du 1er. novembre 1837.

— On écrit de Hanovre, le 15 décembre : Depuis hier soir le bruit court ici que des troubles ont eu lieu dans la principauté d'Osnabruck, où comme on sait, l'attachement à la constitution est fort grand.

— On écrit de Brunn, 17 décembre : Hier, le chemin de fer dit Kaiser-Ferdinands-Nordbahn, a été ouvert d'ici à Riger. S. A. I. l'archiduc Charles Ferdinand, le gouverneur de la province, l'évêque et d'autres fonctionnaires ont fait le premier trajet.

FRANCE. — Paris, le 25 décembre.

Le Moniteur contient les ordonnances du Roi portant publication de la convention conclue, le 9 juin 1837, entre la France, la Grande-Bretagne et les villes libres et anseatiques de Lubeck, de Brême et de Hambourg.

— Un vif intérêt s'attache aux délibérations de la commission d'adresse de la Chambre des Députés. Un grand nombre de membres de la Chambre s'étaient rendus aujourd'hui à la salle des conférences, pour connaître les résultats de la séance de la commission, qui continue à se réunir dans le cabinet de M. le président de la Chambre.

Les trois membres ministériels qui font partie de la commission, MM. de la Pinsonnière, de Jussieu et Debelleyne, n'étaient pas en état d'entraîner à eux les commissaires que la coalition avaient nommés, et qu'elle avait choisis dans le centre gauche et le parti doctrinaire.

— Le sénat s'est occupé aujourd'hui de la discussion du budget de l'intérieur. MM. de Renesse, de Stassart, Vanderheyden, de Rouille ont appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité de rendre les pen-

fautes commises par le ministère dans la politique extérieure, et unanime pour blâmer quelques-uns de ses actes les plus importants, ne s'était pas également trouvée d'accord sur la manière dont l'adresse aurait à parler de quelques autres questions étrangères.

— On lit dans le Constitutionnel : La commission de l'adresse s'est réunie hier; à deux heures elle a dû lever sa séance, MM. les ministres auxquels elle avait des explications à demander, se trouvant retenus à la Chambre des Pairs.

— Hier au soir, M. le maréchal Soult est arrivé à Paris, en très bonne santé. Ce matin, avant onze heures, M. de Berthois, aide-de-camp du Roi, était à l'hôtel du maréchal.

— Par le Phénix arrivé au Havre hier, nous recevons des nouvelles de Montevideo du 23 octobre. Au moment de son départ, l'amiral venait de signaler la prise de Martin Garcia, île qui commande l'embouchure de l'Uruguay.

— M. le comte Merlin, ancien procureur-général près la cour de cassation de France, qui fut, jusqu'en 1850, réfugié à Bruxelles, est mort à Paris le 26 décembre, à l'âge de 84 ans.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 décembre.

Hier le roi a travaillé avec le ministre de la guerre. — A l'occasion du nouvel an, Leurs Majestés recevront, à une heure, les félicitations du corps diplomatique; à une heure et demie, celles des chambres, des cours et des différentes autorités civiles; à trois heures, les états-majors, les officiers des gardes civiques et de l'armée; à trois heures et demie, les personnes présentes.

— Le roi a reçu une lettre datée de Berlin, 3 décembre, par laquelle S. M. le roi de Prusse lui annonce l'heureuse délivrance de S. A. R. la princesse Marie-Louise-Auguste-Catherine, épouse de S. A. R. le prince Frédéric-Guillaume-Louis de Prusse, laquelle a donné le jour à un prince.

— Aujourd'hui, la cour d'assises s'occupe de la cause du nommé François Delloye, ancien postillon et cabaretier à Baisy-Thy, arrondissement de Nivelles, accusé d'avoir assassiné sa femme ainsi que sa belle-sœur. Cette affaire occupera, pense-t-on, plusieurs audiences.

— La Société des bons livres annonce la publication d'un volumineux ouvrage qui comprendra l'histoire de la littérature et de la peinture en Belgique. On n'en fait pas connaître l'auteur.

— Il a été payé hier par le trésor 400,000 francs à M. Cockerill, de Seraing, en avance sur les commandes des fournitures à faire pour le chemin de fer. M. Cockerill avait déjà reçu précédemment une somme de 200,000 fr.

— On nous informe que M. François, administrateur de la sûreté publique, est sérieusement malade. (J. de la Belg.)

— Au commencement de la séance de la chambre des représentants de ce jour, M. Doignon a fait un rapport sur les pétitions des habitants du Limbourg et du Luxembourg, relatives au traité des 24 articles et contre le morcellement du territoire.

— Les conclusions de la commission tendaient au renvoi au ministre des affaires étrangères et au dépôt au bureau des renseignements. Ce rapport a été accueilli avec faveur par la chambre qui a adopté à l'unanimité les conclusions de la commission.

— La chambre s'est ensuite occupée du budget des finances qui a été adopté, séance tenante, à l'unanimité de 50 voix.

— Demain elle discutera la loi relative aux céréales, et s'il y a lieu, le projet relatif à la convention conclue avec M. Cockerill.

sions aux légionnaires décorés avant le 7 avril 1814. M. le ministre a fait observer que la chambre est saisie d'un projet de loi sur cette matière, et qu'il est à espérer qu'elle pourra s'en occuper dans le cours de cette session.

— L'article relatif au traitement et à l'indemnité de l'archevêque-cardinal de Malines a donné lieu à quelques débats; MM. de Stassart et Vanderheyden ont contesté la constitutionnalité de l'arrêté du 20 août; MM. le marquis de Rodes, comte de Baillet et d'Arschot, ont cherché à démontrer que cet arrêté n'était pas plus inconstitutionnel que celui du régent qui en 1850 a diminué les traitements des évêques.

— Les autres articles du budget n'ont donné lieu qu'à des observations générales, et l'ensemble a été voté à l'unanimité de 50 voix.

— Demain le sénat s'occupera du budget de la guerre.

Bruxelles, le 28 décembre. — (5 heures). La nullité des affaires est toujours la même. On continue à se plaindre de la Société industrielle et financière qui exige des arrosesments soit en espèces, soit en valeurs de portefeuille à son choix. Cette mesure rigoureuse gêne horriblement les capitalistes et négociants qui ont fait des dépôts, ils sont persuadés qu'il n'y a rien de fondé dans la demande de versement qui leur est faite, puisque ni le crédit, ni la solvabilité des sociétés dont ils ont déposé les actions, n'ont souffert de la crise actuelle.

— Hier au soir, M. le maréchal Soult est arrivé à Paris, en très bonne santé. Ce matin, avant onze heures, M. de Berthois, aide-de-camp du Roi, était à l'hôtel du maréchal.

— Par le Phénix arrivé au Havre hier, nous recevons des nouvelles de Montevideo du 23 octobre. Au moment de son départ, l'amiral venait de signaler la prise de Martin Garcia, île qui commande l'embouchure de l'Uruguay.

— M. le comte Merlin, ancien procureur-général près la cour de cassation de France, qui fut, jusqu'en 1850, réfugié à Bruxelles, est mort à Paris le 26 décembre, à l'âge de 84 ans.

LIÈGE, LE 29 DÉCEMBRE.

LE CHEMIN DE FER.

Parmi tous les avantages que nous étions appelés à recueillir de la construction du chemin de fer, nul n'avait encore rangé le bienfaisant appui que nous y trouverions, un jour, au milieu des embarras d'une crise industrielle et financière, pour relever et soutenir un grand nombre d'établissements, dont la chute aurait entraîné une interruption de travail fatale surtout aux classes ouvrières.

— La suspension de la Banque de Belgique ébranle, jusques dans leurs fondemens, plusieurs grands établissemens industriels, qu'elle alimentait de ses capitaux. Les fonds destinés à payer le salaire des ouvriers manquent, et les ateliers vont être fermés si quelque providence, invisible encore et presque inconnue, ne vient promptement à leur secours.

— Les établissements compromis reçoivent à l'instant de fortes commandes pour des fournitures de charbon, de locomotives et de rails, et des avances considérables leur sont faites, pour leur permettre de continuer leurs travaux. Les inquiétudes se calment, les craintes exagérées se dissipent, et grâce au chemin de fer, le pays échappe à une commotion terrible qui aurait bouleversé une foule d'existences maintenant rassurées sur leur avenir.

— Ainsi cette admirable voie de communication qui a déjà tant contribué à raviver le commerce et l'industrie, en multipliant et en facilitant les relations des Belges entre eux, en attirant dans notre pays une foule d'étrangers dont le séjour a laissé des traces pèresim nous a plus contribué à

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 30 décembre, la dernière représentation du Gamin de Paris, vaudeville. — Les 2^e, 3^e et 4^e actes de la Muette de Portici, grand opéra. — M. et M^{me} GALOCHARD, vaudeville.

Lundi 31, spectacle au Théâtre du Gymnase. Très incessamment, au bénéfice de M. Paul Canot, la FILLE DE L'AIR, etc., etc.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

BAL Le PREMIER JOUR DE L'AN, à la Grande Salle du Moulin chez PIEDBOEUF à Herstal. 1808

BAL Dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais.

DIMANCHE et LUNDI on JETTERA DES ROUES DE DINDONS chez DEBOEUR, faubourg St-Gilles. 1236

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière PHôtel de Ville.

ON DEMANDE DES OUVRIERS CORDONNIERS. S'adresser au maître bottier du 5^e régiment d'artillerie, rue Neuvice, n^o 51.

A LOUER un BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste.-Ursule, n^o 889. 1051

A LOUER pour le 1^{er} mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 193, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

DEPOTS D'EAU DE COLOGNE, 1^{re} qualité (très-merveilleuse), distillée avec essence de roses, musquée, etc. La bouteille 1 fr., 6 en une fois pour 5 fr. 25 c. chez TIXHON, ph. à St-Severin, n^o 575, et chez RUELLE, ph. près de la porte d'Amécœur, n^o 585 bis.

RÉPONSE DE Mgr. L'ÉVÊQUE DE LIÈGE;
A la lettre de la Députation du Conseil Provincial de Liège, en date du 11 décembre 1858, brochure in-4^o, Prix 40 centimes.

EN VENTE chez MM. RERSTEN, LARDINOIS, DES-SAIN, GRANDMONT-DONDERS et RIGA. 1807

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE HERVE.

L'administration à l'honneur d'informer les porteurs d'actions, que le huitième versement fixé par les statuts au premier janvier 1859, doit s'opérer comme par le passé, à la Banque de Belgique, à Bruxelles et que les intérêts échus s'y payeront à partir du 2 janvier prochain. 1806

LE MERCREDI 2 JANVIER 1859, à 2 heures,
n^o DUSART, NOTAIRE LIÈGE,

VENDRA AU N^o 290, RUE DEVANT LES CARMES,
divers meubles,
Tels que Secrétaires, Commodes, Chaises, Tables, etc. 1805

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.
Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries.
S'adresser quai de la Sauvenière, n^o 56. 1520

EN VENTE

AU MAGASIN DE MUSIQUE DE J. SOUBRE,
RUE DE L'UNIVERSITÉ :

magnifiques Albums,

POUR CADEAUX D'ÉTRENNES.
Au même Magasin, ABONNEMENT DE LECTURE MUSICALE. 1804

A LOUER, POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,
UNE

maison de commerce,

Faisant le coin de la rue Souverain-Pont et Grande-Tour, ayant deux entrées, n. 506. S'adresser rue Pied-de-Pierreuse, n. 8. Au même n^o. on demande des APPRENTIS pour la bijouterie. 1782

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

et sous des conditions fort avantageuses pour l'acheteur

LA BELLE

propriété d'Engihoul,

COMMUNE D'EHAIN, SITUÉE SUR LA MEUSE (rive droite), à mi-chemin de Liège à Huy;

se composant d'un joli château avec ferme et autres dépendances; le tout d'une contenance d'environ 40 bonniers, terrains de 1^{re} qualité et presque en un gazon. S'adresser, pour tous renseignements, au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, n^o 2. 1810

vente

D'ARBRES.

LE LUNDI 31 DÉCEMBRE à 10 heures précises du matin,
IL SERA VENDU
aux enchères,

dans le bien de M. le conseiller DUPONT-FABRY, près de la Citadelle.

4 Noyers, 12 Chênes, 4 Frênes et 2 Ormes d'une très-belle venue et propres à toute espèce d'ouvrages; plus 12 Meuses et 4 Peupliers d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires.

La VENTE aura lieu au pied des arbres. On y vendra également plusieurs Poutres et Vernes de différentes dimensions. 1800

VENTE DÉFINITIVE.

LE MERCREDI 15 JANVIER prochain à 10 heures,
Le notaire PAQUE

ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

par suite de surenchères, en son étude, rue Souverain-Pont, les

IMMEUBLES

SUIVANS, SITUÉS A LONGDOZ, COMMUNE DE LIÈGE.

1^o Une MAISON n. 218 avec jardin muré, de 5 ares 70 centiares, longeant le chemin de Longdos, y joignant ainsi qu'à la ruelle Maquet, aux enfans Beaujean et au cotillage suivant.

Un COTILLAGE de 4 ares 20 centiares, joignant à ladite ruelle Maquet, aux enfans Beaujean et au jardin précédent.

Et un COTILLAGE de 5 ares 56 c., vis-à-vis de la maison ci-dessus, joignant aux terrains communaux et aux enfans Beaujean.

SUR LA MISE A PRIX DE FR. 5250.

2^o Un COTILLAGE de 10 ares 58 cent., tenant à la ruelle Maquet, aux enfans Beaujean et à Léonard Collard.

SUR LA MISE A PRIX DE FR. 1207-50.

3^o Un autre COTILLAGE de 8 ares 45 cent., joignant à la ruelle Maquet, aux enfans Beaujean, et à Léonard Collard.

SUR LA MISE A PRIX DE FR. 997-50.

4^o Une HOUBLONNIÈRE de 50 ares 62 centiares, joignant à la ruelle Maquet, à Léonard Collard et aux enfans Beaujean.

SUR LA MISE A PRIX DE FR. 4200-«

5^o Une autre HOUBLONNIÈRE de 55 ares 82 c., joignant au chemin de Ruelle-aux-Chevaux, à M. Spineux aux V^{es} Renard et Wilmette, à Léonard Collard, au Sr. Sante et aux enfans Beaujean.

SUR LA MISE A PRIX DE FR. 4200-«

Et 6^o Un COTILLAGE de 2 ares 92 c., joignant aux enfans Magnée, aux enfans Beaujean, au Sr. Houssart et à la ruelle Latour. — Avec un autre COTILLAGE de 48 cent., joignant à la ruelle Latour, aux enfans Magnée, à Louis Froidart et au Sr. Houssart.

SUR LA MISE A PRIX DE FR. 485.

S'adresser à M. L. Collard, à Longdos, pour les voir, ou audit notaire, dépositaire du plan. 1805

POGONOTOMIE.

Voici une saison où l'on ne se rase pas sans quelque peine. La barbe est plus dure, la peau plus sensible, le meilleur rasoir fait mal; mais si vous voulez exécuter cette opération désagréable et douloureuse, surtout en hiver, il faut vous servir d'un Cuir tendu et de la Tablette-Métallique de BERGHOFER, coutelier breveté, et vous serez étonné de la facilité avec laquelle la barbe la plus dure et la plus difficile disparaît sous le rasoir, sans faire éprouver de douleur ni difficulté.

Le DEPOT est chez M. THOMAS, fils, coiffeur, Md. de nouveautés, rue Pont-d'Isle, n. 1, à Liège. 1812

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

LA MAISON

SITUÉE A LIÈGE, RUE CHERAVOIE, N^o 478, occupée par le sieur Libotte, sera réexposée en vente et ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le Lundi 14 Janvier 1859, dix heures du matin, au bureau de M. le juge-de-paix du quartier du Sud, sis à Liège, rue d'Amay.
Aux conditions à voir au dit bureau et en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE. 181

A VENDRE

OU
ÉCHANGER CONTRE UNE PROPRIÉTÉ RURALE,

BONNE MAISON

A ÉQUIPAGE,

Avec cour, remise, écurie, fontaines, pompe, citerne et accessoires, située à Liège, Quai de la Sauvenière, n. 815. S'adresser au notaire BOULANGER, à Liège, rue Hors-Château n. 36.

A VENDRE.

1^o une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, confiné au NOUVEAU CASINO, commune de Grignée, en dehors de l'octroi de Liège.
On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2^o DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques.
S'adresser place St.-Denis, n. 657.

SEMINAIRE EPISCOPAL DE LIÈGE.

LUNDI 7 Janvier 1859, à 10 heures du matin, La commission administrative du séminaire, fera procéder par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège,

A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE LA FERME

NOMMÉE BERNARD FAGNE,

SITUÉE A SAINT-ROCH, COMMUNE DE FERRIÈRES, Canton de ce nom,

Composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation en très bon état avec jardin, prés, terres, vergers, bois, pâtures, réservoirs, etc., le tout d'une contenance d'environ 55 bonniers, ancienne mesure, et ne formant qu'un ensemble.
L'adjudication aura lieu à ladite ferme, à St-Roch, au jour et heures ci-dessus indiqués.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la recette du séminaire, Cloîtres St-Paul, et en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège. 1702

VENTE

DE

DEUX MAISONS.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères en deux lots, le

JEUDI 10 JANVIER 1858, à 10 heures,

Devant M^e OPHOVEN, juge-de-paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

DEUX MAISONS.

SITUÉES A LIÈGE, RUE DEVANT SAINT-THOMAS, l'une n. 287 ayant 12 pièces à feu, deux bâtimens séparés, deux cours, trois caves, pompes, etc., et l'autre n. 258 ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc. 1743

POUR SORTIR DE L'INDIVISION

VENTE D'UNE BELLE RENTE BIEN HYPOTHÉQUÉE.

Le JEUDI 10 JANVIER 1859, à 2 heures de relevée, En l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE RENTE

DE 510 FRANCS 54 CENTIMES,

Libre de retenue,

Avec première hypothèque et privilège de rendage, au capital de 14.586 francs 89 centimes, due par M. Lambert Gillon, négociant, demeurant rue sous la Tour, à Liège, n^o 299.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres. 1765

